



Mot du maire

Bonjour à tous,

En ce début de période estivale, nous avons constaté que notre consommation d'eau était relativement élevée, probablement en raison du remplissage des piscines et des arrosages de pelouses. Je vous demande donc de faire attention à votre consommation et j'en profite également pour vous rappeler qu'un règlement a été adopté par la Municipalité relativement à l'utilisation de l'eau potable. Celui-ci prévoit, entre autres, que l'arrosage des pelouses, haies, arbres, arbustes ou autres végétaux distribué par des asperseurs amovibles ou par des tuyaux poreux est permis uniquement de 20 h à 23 h les jours suivants :

- un jour où la date est un chiffre pair pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse est un chiffre pair;
- un jour où la date est un chiffre impair pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse est un chiffre impair.

Quant aux systèmes d'arrosage automatique, il est permis d'arroser uniquement de 3 h à 6 h le dimanche, le mardi et le jeudi.

Pour terminer, on nous rapportait récemment que certains citoyens avaient pris l'habitude de nourrir des animaux sauvages. Nous sommes persuadés que cela est fait avec de bonnes intentions, mais malheureusement, cette pratique entraîne presque toujours des conséquences négatives pour les animaux nourris. En effet, cela diminue la capacité de ces animaux à rechercher de la nourriture dans leur environnement naturel, ce qui compromet leur survie. De plus, ces animaux, habitués aux humains, peuvent devenir une nuisance pour votre voisinage.

Merci

Deny Lépine, maire



Prochaine réunion du conseil :

Lundi 8 juillet 2019 à 19h30 au Centre communautaire Fernand Marcotte

Pour joindre votre Municipalité :

Deny Lépine, maire	418 326-1410 mairie@st-alban.qc.ca	Alex Girard coordonateur des loisirs	loisirs@st-alban.qc.ca
Bureau municipal	418 268-8026 info@st-alban.qc.ca	École Du Goéland	418 268-3332
Centre communautaire	418 268-3557	Parc Régional	418 268-6681
Bibliothèque	418 268-3557	Urgences :	911

Horaire du bureau municipal : Lundi au jeudi : 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30 Vendredi : 8 h 30 à 12 h

Résumé de la dernière séance du conseil :

Adoption du règlement 261 décrétant des travaux de voirie sur la route Montambault, prévoyant une dépense de 200 000 \$ et un emprunt à long terme de 200 000 \$

Adoption du règlement 262 décrétant une dépense pour l'achat de terrain dans le rang de l'Église Sud et les travaux nécessaires pour y implanter un développement résidentiel, prévoyant une dépense de 250 000 \$ et un emprunt à long terme de 250 000 \$.

Adoption du règlement 263 déterminant les modalités de publication des avis publics.

Règlement 264 permettant la circulation des VTT sur une partie du chemin Sainte-Anne.

M. Jean-Marc Julien, conseiller municipal au siège numéro 4, donne avis de motion que lors d'une séance ultérieure, tenue à un jour ultérieur, le règlement 264 permettant la circulation des VTT sur une partie du chemin Sainte-Anne sera adopté. Un projet de règlement est également présenté et adopté.

Adoption du règlement RMU-2019 sur la sécurité et la qualité de vie

Ce règlement est adopté pour intégrer, au règlement existant, des dispositions relatives au Cannabis.

Développement secteur rue Matte – Demande de certificat d'autorisation au MELCC.

La Municipalité mandate Stantec à soumettre cette demande au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MELCC) et à présenter tout engagement en lien avec cette demande.

Adoption d'une procédure relative à la réception et au traitement des plaintes en matière de gestion contractuelle

Une procédure relative à la réception et au traitement des plaintes en matière de gestion contractuelle est adoptée.

Travaux de marquage de chaussée

Des travaux de marquage de chaussée seront effectués.

Avis public

Procédure d'enregistrement

Municipalité de Saint-Alban

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par M. Vincent Lévesque Dostie

Greffier ou secrétaire-trésorier

AUX PERSONNES HABILES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE LA MUNICIPALITÉ

1.

- Lors d'une séance du conseil tenue le 10 juin 2019, le conseil municipal de la municipalité de Saint-Alban a adopté les règlements suivants :
- Règlement 261 décrétant des travaux de voirie sur la route Montambault, prévoyant une dépense de 200 000 \$ et un emprunt à long terme n'excédant pas 200 000 \$;
 - Règlement 262 décrétant une dépense pour l'achat de terrain dans le rang de l'Église Sud et les travaux nécessaire pour y implanter un développement résidentiel, prévoyant une dépense de 250 000 \$ et un emprunt à long terme n'excédant pas 250 000 \$.

2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que ces règlements fassent l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leur nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

Au moment d'enregistrer les mentions la concernant, la personne habile à voter doit établir son identité, à visage découvert, en présentant l'un des documents suivants :

- carte d'assurance maladie délivrée par la Régie de l'assurance maladie du Québec;
- permis de conduire ou permis probatoire délivré par la Société de l'assurance automobile du Québec;
- passeport canadien;
- certificat de statut d'Indien;
- carte d'identité des Forces canadiennes.

3. Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 261 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 121 Si ce nombre n'est pas atteint, ce règlement sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 262 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 121 Si ce nombre n'est pas atteint, ce règlement sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

4. Le règlement peut être consulté au bureau de la municipalité aux jours et heures suivants : Lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 ainsi que le vendredi de 8h30 à 12h00
5. Le registre sera accessible de 9 h à 19 h le jeudi 27 juin 2017 à l'adresse suivante : 241 rue Principale, Saint-Alban, Qc, G0A 3B0
6. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19h30 le 8 juillet 2019, au Centre communautaire Fernand Marcotte situé au 179 rue Principale à Saint-Alban.

CONDITIONS À REMPLIR POUR ÊTRE UNE PERSONNE HABILE À VOTER AYANT LE DROIT
D'ÊTRE INSCRITE SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE LA MUNICIPALITÉ ET DE SIGNER LE REGISTRE

À la date de référence, soit le 10 juin 2019, la personne doit :

- être une personne physique domiciliée sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins 6 mois, au Québec;
- être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;
- ne pas avoir été déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

OU

- être une personne physique¹ ou morale² qui, depuis au moins douze mois, est :
 - ❖ propriétaire unique d'un immeuble situé sur le territoire de la municipalité, à la condition de ne pas être domiciliée sur le territoire de la municipalité;
 - ❖ occupante unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité, à la condition de ne pas être domiciliée ni propriétaire unique d'un immeuble situé sur le territoire de la municipalité;
 - ❖ copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupante d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité, à la condition d'avoir été désignée au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des personnes habiles à voter de la municipalité.

Le propriétaire unique de plusieurs immeubles ou l'occupant unique de plusieurs établissements d'entreprise a le droit d'être inscrit à l'adresse de l'immeuble ou de l'établissement d'entreprise ayant la plus grande valeur foncière ou locative.

Ne peut être désigné le copropriétaire qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble ou d'occupant d'un établissement d'entreprise.

Ne peut être désigné le cooccupant qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble, d'occupant d'un établissement d'entreprise ou de copropriétaire indivis d'un immeuble.

Pour toute information supplémentaire, communiquer avec :

M. Vincent Lévesque Dostie

418 | 268 | 8026

Ind. Rég. Numéro de téléphone

Municipalité de Saint-Alban
241 rue Principale
Saint-Alban, Québec

Prénom et nom

G0A | 3B0

Adresse

Code postal

Signature

Donné à

Saint-Alban

, le 2019 | juin | 17

Municipalité

année Mois jour

Greffier ou secrétaire-trésorier

¹ Cette personne doit être majeure, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle et ne pas avoir été déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

² La personne morale exerce ses droits par l'entremise d'un de ses membres, administrateurs ou employés qu'elle désigne par résolution. La personne désignée doit, à la date de référence, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne doit pas être en curatelle ni avoir été déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.



Félicitations à

Mme Aline Picard

Aline Picard a reçu, le 5 mai 2019, la médaille du lieutenant-gouverneur du Québec pour son engagement soutenu au niveau social et communautaire et ce, à titre d'aînée. On reconnaît sa contribution au mieux-être de son milieu et à l'atteinte de la mission d'un organisme. La récompense lui a été remise par l'honorable J. Michel Doyon lors d'une cérémonie qui a eu lieu au

Collège Saint-Charles-Garnier à Québec. Quand on regarde la feuille de route d'Aline, on réalise vite que c'est une récompense amplement méritée.



CARREFOUR F.M. PORTNEUF

Organisme communautaire offrant différents services pour les familles monoparentales, recomposées et les personnes seules de la région de Portneuf.

- Accueil, écoute et références ;
- Conférences ;
- Cuisines collectives à St-Raymond, Donnacona et St-Marc-des-Carrières ;
- Cafés-causeries à St-Raymond et Donnacona ;
- Rendez-vous actifs à St-Raymond ;
- Service d'accompagnement individuel en situation de rupture conjugale;
- Activités familiales;
- Cuisines créatives ;
- Ateliers d'information ;
- Ateliers de cuisine enfant(s)-parent ;
- Accès à internet & prêt de livres.

Pour plus d'informations ou pour connaître nos activités, n'hésitez pas à communiquer avec nous, nous suivre sur Facebook ou visiter notre site Web.

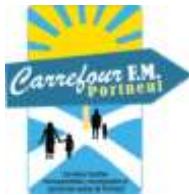
L'organisme demeure ouvert pendant la période estivale aux heures habituelles.

759, rue St-Cyrille, St-Raymond (Québec) G3L 1X1

Tél : **418 337-3704** ou **1 888 337-3704** (sans frais)

carrefourfmportneuf@globetrotter.net

www.carrefourfmportneuf.com



Vous êtes à faible revenu ? Vous aimez cuisiner ? Vous voulez économiser ?

Joignez-vous à l'un de nos groupes de cuisines collectives !

Le Carrefour FM Portneuf vous invite à participer à l'un de ses groupes de cuisines collectives dans la région de Portneuf. Que ce soit pour compléter vos besoins alimentaires, pour améliorer vos connaissances culinaires ou tout simplement pour le plaisir, c'est un rendez-vous!



Qui peut participer ?

Les familles monoparentales, recomposées et les personnes seules, de la région de Portneuf.



Où ?

Points de service :

- ⇨ St-Raymond
- ⇨ Donnacona
- ⇨ St-Marc-des-Carrières

**Pour information et inscription 418-337-3704 / 1 888 337-3704
ou par courriel : carrefourfmportneuf@globetrotter.net**

Carrefour F.M. Portneuf
418 337-3704 / 1 888 337-3704
carrefourfmportneuf@globetrotter.net

Carrefour F.M. Portneuf
418 337-3704 / 1 888 337-3704
carrefourfmportneuf@globetrotter.net

Carrefour F.M. Portneuf
418 337-3704 / 1 888 337-3704
carrefourfmportneuf@globetrotter.net

Carrefour F.M. Portneuf
418 337-3704 / 1 888 337-3704
carrefourfmportneuf@globetrotter.net

Carrefour F.M. Portneuf
418 337-3704 / 1 888 337-3704
carrefourfmportneuf@globetrotter.net

Carrefour F.M. Portneuf
418 337-3704 / 1 888 337-3704
carrefourfmportneuf@globetrotter.net

Carrefour F.M. Portneuf
418 337-3704 / 1 888 337-3704
carrefourfmportneuf@globetrotter.net

Carrefour F.M. Portneuf
418 337-3704 / 1 888 337-3704
carrefourfmportneuf@globetrotter.net

Carrefour F.M. Portneuf
418 337-3704 / 1 888 337-3704
carrefourfmportneuf@globetrotter.net

Biblio-Chut! Votre bibliothèque!

	Bibliothèque Biblio-Chut de Saint-Alban
Municipalité de Saint-Alban st-alban.qc.ca	Réseau biblio CNCA mabibliothèque.ca/cnca
Centre communautaire Fernand Marcotte 179, rue Principale Saint-Alban 418.268.3557	

	<p>Horaire d'été Du 1^{er} juillet au 2 septembre 2019</p> <p>Mardi soir : 18h30 à 20h30</p>
--	--

	<p>Vous partez en voyage!</p> <p>Grâce à RB Digital, vous pouvez téléchargez vos magazines préférés instantanément!</p> <p>Visitez mabibliothèque.ca/cnca pour vous brancher!</p>
---	--

MAGAZINES OFFERTS

La Semaine, **Coup de pouce**, **7 jours**, **Les idées de ma maison**, **Science et Vie**, **COOL!**, **Elle Québec**, **National Geographic**, **Écho Vedettes**, **Clin d'œil**, **Paris Match**, **Yoga Journal**, **MarieClaire Idées**, **Rolling Stones**, **Les Affaires +**, **Studio Ciné Live**, **Outdoor Life**, **Vogue**, **County Living**, **Cuisine et Vins de France**, **Sélection du Reader Digest ... ET PLUS ENCORE!**

Vous avez un ou des enfants âgés de 0 à 5 ans?

Nous vous invitons à participer aux activités gratuites de l'unité mobile 0-5 ans!



Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte en tout temps!

Nous vous offrons : des activités éducatives, la lecture d'un conte, une collation ainsi qu'un accès à notre bibliothèque!

Saint-Alban

Où?

Parc des Loisirs

*En cas de pluie, l'activité se tiendra au centre communautaire Fernand Marcotte (179 rue Principale)

Quand?

- jeudi 4 juillet 2019 : Olympiades d'été
- vendredi 19 juillet 2019 : Au pays des pirates
- mardi 20 août 2019 : La nature

Surveillez la page Facebook : Familles 05 Portneuf

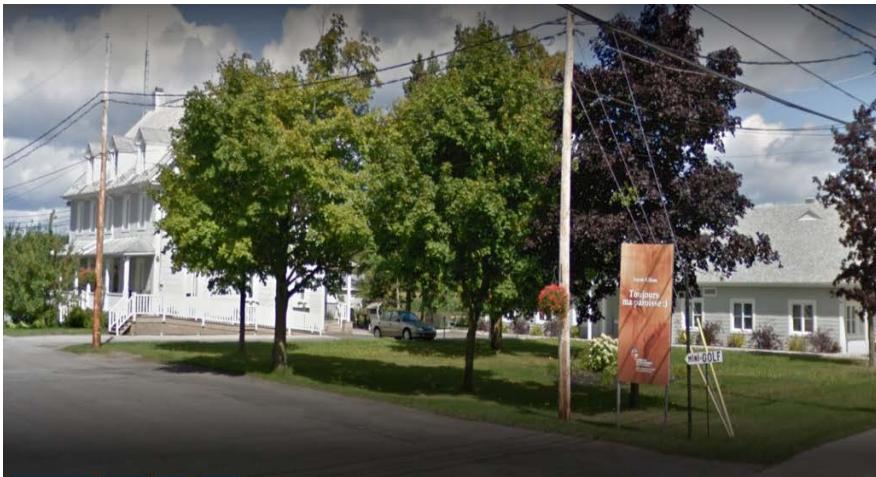
Les activités se dérouleront de 9 h 15 à 10 h 45.

9 h 30 : Accueil 9 h 50 : Collation 10h : Lecture animée 10 h 10 : Activités 10 h 30 : Prêt de livres

Visitez notre programmation complète au www.familles05portneuf.com

Au plaisir de vous y rencontrer!





Le conseil d'administration de la Maison des Ainés vous informe qu'il aura des places de disponible pour juillet 2019. Pour plus d'information contacter Deny Lépine au 418-326-1410.

VOYAGE AU CASINO DE CHARLEVOIX

Vendredi le 18 octobre 2019 un voyage au casino de Charlevoix est organisé.

Le départ est à 12:00 heures à l'église de Saint-Alban, un arrêt se fera à l'église de Saint-Marc à 12:10 heures. Nous serons de retour vers en fin de soirée.

Le coût est de 39\$ par personne.

Pour réservation : Lucille 418-268-3650 ou Danya 418-268-8943



Les journaux, les papiers et les cartons sont recyclables.
On les dépose dans le bac vert!



Merci de votre participation.



Visitez
laregieverte.ca

Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf



RRGMRP

Le Centre de transfert de St-Alban

(ancien Dépôt de matériaux secs)
situé au 1160, route Philomène-Thibodeau à Saint-Alban

Heures d'ouverture pour la saison :

Du 15 avril 2018 au 15 novembre 2019

Lundi : 8 h à 16 h 45

Vendredi : 8 h à 16 h 45

Samedi : 8 h à 16 h 45

Les pneus de 48" et moins sont acceptés au Centre.



Service des Incendies de St-Alban

JUIN 2019

PARE-ÉTINCELLES : UN CHOIX INTELLIGENT

Le temps est venu de prévoir nos aménagements pour la belle saison. Avez-vous pensé à faire l'acquisition d'un foyer muni d'un PARE-ÉTINCELLES pour la maison ou le chalet? Les ouvertures doivent être d'un centimètre par un centimètre ou moins. Il s'agit d'une solution de rechange sécuritaire au traditionnel feu de camp, qui vous permettra de profiter des joies de l'été, tout en protégeant la forêt et votre propriété.

De plus, lors d'une interdiction de faire des feux à ciel ouvert en forêt ou à proximité de la forêt, les foyers munis d'un PARE-ÉTINCELLES réglementaire sont AUTORISÉS



Marie-Claude Houde
Service des Incendies de St-Alban



Début de la pétanque sur le terrain des loisirs

Les mardis à 18:30 heures.

**Et c'est gratuit !!!
Bienvenue à tous !!!**



AVANT D'ALLUMER, PENSEZ-Y !!!

Au printemps, avant l'apparition de la nouvelle végétation, quelques heures d'ensoleillement suffisent à assécher l'herbe ou tout autre combustible de surface. Du même coup, la forêt environnante devient extrêmement vulnérable. Plusieurs résidants profitent de cette période pour faire le grand ménage de leur terrain. Ils font brûler l'herbe sèche, les amas de branches ou les tas de feuilles mortes.

Ces activités vous sont familières? Avant d'allumer, lisez ce qui suit...

Le vent est votre principal ennemi. En un rien de temps, une bourrasque peut emporter votre brûlage et l'étendre, souvent sur de grandes distances. Une négligence peut vous faire perdre la maîtrise de votre feu, incendier la forêt, causer la perte de votre résidence, de votre chalet ou celui du voisin.

En mettant en pratique ces quelques conseils, vous minimiserez les risques que votre brûlage se propage à la forêt.

- Se renseigner auprès de la municipalité afin d'obtenir un permis et l'autorisation d'allumer un feu. 418-268-8026
- S'il est possible de faire un feu :
- allumer le feu dans un endroit dégagé, sur sol minéral;
- éviter de brûler lors de grands vents;
- avoir sur place le matériel approprié, afin d'intervenir promptement.

DES AMENDES SERONT IMPOSÉES AUX CONTREVENANTS

Programmation du centre des loisirs de Saint-Alban

Juin à août 2019 de 18 h 00 à 22 h 00

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Cours de dek hockey enfants 18 h 15 à 19 h 00 Matchs en soirée	Matchs soccer 4 à 11 ans 18 h 30	Ligue dek hockey adultes Matchs en soirée	Pratique de soccer U4 à U7 18 h 00 à 18 h 45	Événements spéciaux à venir. Les installations sont libres pour tous!	Les installations sont libres pour tous! Les installations sont libres pour tous!	
Ligue dek hockey adultes Matchs en soirée	Pétanque Rendez-vous à 18 h 30 sur le terrain	Pratique de soccer U7 à U12 18 h 00 à 18 h 45	Les installations sont libres pour tous! Profitez des jeux d'eau!	Profitez des jeux d'eau! Profitez des jeux d'eau!		
	Ligue de volleyball Matchs en soirée					